

## Fiche des constatations effectuées lors d'une visite d'inspection

### DRIRE Bourgogne

<b>Groupe de Subdivisions : Yonne - Nièvre</b>		<b>Subdivision : S2</b>	
<b>Noms des inspecteurs :</b> Laurent STREIBIG, Benjamin CUARTIELLES			
<b>Date de la lettre d'annonce de l'inspection :</b> 28 août 2009		<b>Dates de l'inspection :</b> 10 septembre 2009	
<b>Type d'inspection :</b> <input type="checkbox"/> approfondie      ou <input type="checkbox"/> courante      ou <input type="checkbox"/> ponctuelle <input type="checkbox"/> inopinée      ou <input type="checkbox"/> annoncée <input type="checkbox"/> planifiée      ou <input type="checkbox"/> circonstancielle			
<b>Motif de la planification :</b> Établissement prioritaire – Silo à enjeux très important			
<b>Société :</b> 110 Bourgogne		<b>Autorisation</b>	
<b>Commune :</b> Migennes		<b>Priorité :</b> A Enjeux	
<b>Activité :</b> stockage de grains			
<b>Liste des installations inspectées :</b> Silos 1 et 2			
<b>Thèmes :</b> Risques accidentels			
<b>Référentiels de l'inspection :</b> Arrêté Ministériel du 29 mars 2004 modifié relatif à la prévention de risques présentés par les silos de céréales, de grains, de produits alimentaires ou de tout autre produit organique dégageant des poussières inflammables.			
<b>Liste des noms et qualités des personnes rencontrées sur le site lors de l'inspection :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme. Christiane BELAUBRE Responsable sécurité environnement 110 B</li><li>- M. Thomas LEFORT assistant sécurité environnement</li><li>- M. Hervé PETIT Maintenance silo de Migennes</li><li>- M. Adelin RABET Responsable fonctionnement silo Migennes</li></ul>			
<b>Principales constatations effectuées, principaux constats d'écarts par rapport au référentiel d'inspection :</b> L'état de conformité des installations aux dispositions contrôlées est joint en annexe I. Les silos sont correctement exploités et ont été trouvés dans un bon état de propreté.  Les constats réalisés lors de l'inspection du 10 septembre 2009 montrent : <ul style="list-style-type: none"><li>• qu'il n'existe pas de clôture permettant de garantir que les personnes non autorisées ne puissent accéder aux silos, toutefois il est noté que des panneaux d'interdiction sont positionnés et que les bâtiment sont dûment fermés à clé,</li><li>• que les derniers contrôles des installations électriques datent de novembre 2007, ce point est justifié par le fait que l'ensemble de ces installations ont été remises en conformité (travaux terminés en juin 2009),</li><li>• que le plan des installations ne présente pas l'ensemble des moyens de lutte contre l'incendie,</li><li>• qu'une justification de la continuité électrostatique est à apporter dans la mesure où des portions de tuyauteries sans tresse ont été constatées lors de la visite.</li></ul>			
<b>Suites envisagées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lettre à l'exploitant.</li></ul>			
<b>Liste des documents établis suite à la visite :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Présente fiche de constatations,</li><li>- Lettre à l'exploitant.</li></ul>			
<b>Date et signature des inspecteurs : 16 octobre 2009</b>			
L' Inspecteur des Installations Classées		L' Inspecteur des Installations Classées	
SIGNE		SIGNE	
Benjamin CUARTIELLES		Laurent STREIBIG	